



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 18 juin 2020

Objet de la délibération

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) BOIS ENERGIE RENOUVELABLE :
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Le dix huit juin deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, André HARTEREAU, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CACLIN Peggy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.06.010

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) BOIS ENERGIE RENOUVELABLE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : André HARTEREAU

La Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable (SPL) a pour objet, dans le cadre de conventions conclues avec les collectivités ou groupements de collectivités qui en sont actionnaires et sur le territoire de ceux-ci, de réaliser ou d'apporter son concours à leurs projets d'aménagement, d'amélioration, de mise en valeur du territoire, de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et l'exploitation de moyens de production et de distribution utilisant les énergies renouvelables, et favorisant la maîtrise de l'énergie et des ressources locales, et de nature à réduire le recours aux énergies fossiles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu la délibération, portant approbation de la création de la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable (SPL), en date du 28 juin 2018,

Vu les statuts de la SPL,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 juin 2020,

Vu le rapport présenté,

Considérant l'actionnariat de la Ville d'Hennebont,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ DÉSIGNE :

- 1 représentant de la Commune pour siéger au sein de l'assemblée spéciale de ladite SPL en qualité de représentant à l'assemblée spéciale
 - Titulaire : Thierry FALQUERHO
- 2 représentants pour siéger au Comité de Suivi et d'Engagement
 - Titulaire 1 : Thierry FALQUERHO
 - Titulaire 2 : Julian PONDAVEN

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU